RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de la souveraineté alimentaire
et de la forêt

Arrêté du 1er octobre 2024
portant nomination des membres du Conseil national de l'enseignement agricole

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 814-1 et R. 814-1 ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil national de l'enseignement agricole jusqu'au 6 mai 2029 au plus tard,

1. **Au titre du 1° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime**
   a. **En qualité de représentants de l'État**
      i. **Représentants du ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt**

- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant, *titulaire*
- Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche ou son représentant, *suppléant*
- Le sous-directeur des politiques de formation et d'éducation, *titulaire*
- L'adjoint au sous-directeur des politiques de formation et d'éducation, *suppléant*
- Le secrétaire général ou son représentant, *titulaire*
- Le chef de service des ressources humaines ou son représentant, *suppléant*
- Le directeur général de l'alimentation ou son représentant, *titulaire*
- L'adjoint au directeur général de l'alimentation ou son représentant, *suppléant*

      ii. **Représentant du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse**

- Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant, *titulaire*
- Le directeur général adjoint de l'enseignement scolaire ou son représentant, *suppléant*

iii. Représentants du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ou son représentant, *titulaire*
- Le chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, *suppléant*

iv. Représentants du ministre chargé du budget

- Le sous-directeur de la 7eme sous-direction de la direction du budget ou son représentant, *titulaire*
- L'adjoint au sous-directeur de la 7eme sous-direction de la direction du budget ou son représentant, *suppléant*

v. Représentants du ministre chargé de la formation professionnelle

- Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ou son représentant, *titulaire*
- Le chef de service adjoint au délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, *suppléant*

b. En qualité de représentants des Régions

- Tamanuata GIRARD, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, *titulaire*
- Jérôme REGNAULT, Conseiller régional de la Région Ile-de-France, *suppléant*
- Vincent LABARTHE, Vice-président de la Région Occitanie, *titulaire*
- Béatrice MOREAU, Vice-présidente de la Région Grand Est, *suppléante*
- Valérie LACROUTE, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, *titulaire*
- Adeline YON BERTHELOT, conseillère régionale de la Région Bretagne, *suppléante*

c. En qualité de représentants des établissements publics intéressés

i. Chambres d'agriculture France

- Gilbert GUIGAND, *titulaire*
- Fatma TERGOU, *suppléante*
- Pierre COLIN, *titulaire*
- Aurélie CARIANI, *suppléante*

ii. Établissement d'enseignement supérieur agricole public

- Damien TRÉMEAU, Directeur de l'ENSFEA, *titulaire*
- Thierry LANGOUËT, adjoint au directeur général de l'Institut Agro Dijon, *suppléant*

d. En qualité de représentants des associations et organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passés un contrat avec l'État

i. Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

- Michel DANTIN, *titulaire*
- Isabelle ROECKHOUT, *suppléante*
- Florence MACHEFER, *titulaire*
- Anne-Sophie FOURNIER, *suppléant*
- Fabienne MORCILLO, *titulaire*
- Anne AVELINE, *suppléante*

ii. Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO)

- Guy MARTEL, *titulaire*
- Mme Virginie PIMENTEL, *suppléante*
- Laurent GRIMAULT, *titulaire*
- Benoît LECAULLE, *suppléant*

iii. Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP)

- Laurent CARLES, *titulaire*
- Nicolas BOIVIN, *suppléant*

2. Au titre du 2° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime

a. En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics

i. L'Elan Commun (CGT, SNETAP, Sud)

- Laurence DAUTRAIX, *titulaire*
- Nadia ROBILLARD, *suppléante*
- Frédéric CHASSAGNETTE, *titulaire*
- Laurence DURET, *suppléante*
- Corinne FABLET, *titulaire*
- Claire PINAULT, *suppléante*
- Geneviève LAURENSON, *titulaire*
- Brice FAUQUANT, *suppléante*
- Olivier GAUTIE, *titulaire*
- Olivier BLEUNVEN, *suppléant*
- Isabelle LEBRETON, *titulaire*
- Philippe DUFFAUT, *suppléant*
- Angélique BOURDALLE, *titulaire*
- Francis GAILLARD, *suppléant*
- Yoann VIGNER, *titulaire*
- Marie-Lise FOURNIER, *suppléante*
- Bruno POLACK, *titulaire*
- Fabrice CARDON, *suppléant*

ii. Syndicat de l'Enseignement Agricole public - Union Nationale des Syndicats Autonomes (SEA-UNSA éducation)

- Jean-Jacques HENRY, *titulaire*
- Florent LOPES, *suppléant*
- Thomas DEPIERRE, *titulaire*
- Valérie DISS, *suppléante*

iii. Confédération Française Démocratique du Travail Education Formation Recherche publiques (CFDT Education Formation Recherche publiques)

- Marie-Pierre DEFONTAINE, *titulaire*
- Béatrice LAUGRAUD, *suppléante*
- Jean-François LE CLANCHE, *titulaire*
- Arnaud MOTHION, *suppléant*

iv. Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement Agricole (FO Enseignement agricole)

- Nicolas GILOT, *titulaire*
- France THOMAS, *suppléante*

b. En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole privés ayant passés un contrat avec l'État

i. **Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés Confédération Française Démocratique du Travail (FEP-CFDT)**

- Cécile RUIZ, *titulaire*
- Catherine LIATARD, *suppléante*
- Boris GENTY, *titulaire*
- Philippe CALDAS COSTA, *suppléant*
- Harold DAUPHIN, *titulaire*
- Norbert RODIER, *suppléant*

ii. **Syndicat National de l'Enseignement Chrétien – Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (SNEC-CFTC)**

- Estelle CLAVERIE, *titulaire*
- Laetitia BROTTES, *suppléante*

iii. **Fédération Générale Agroalimentaire - Confédération Française Démocratique du Travail (FGA-CFDT)**

- David LEGENDRE, *titulaire*
- Jennyffer DELAINE, *suppléante*

iv. **Syndicat national Force Ouvrière des personnels des Maisons Familiales Rurales (FO-MFR)**

- Philippe BASCOUL, *titulaire*
- Christine SAUVIAT, *suppléante*

3. Au titre du 3° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime

a. En qualité de représentants des organisations représentatives des parents d'élèves

- **de l'enseignement agricole public**

i. **Union Fédérale Agricole de la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (UFA –PEEP Agri)**

- Christine MESSIÉ, *titulaire*
- Thierry VALMONT, *suppléant*
- Isabelle LAGARDE, *titulaire*

ii. **Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)**

- Anne-Charlotte ROSSI, *titulaire*
- Moulay Driss EL ALAOUI, *suppléant*
- Philippe PAUTRE, *titulaire*
- Guillaume BRUN, *suppléant*
- Adeline NEDEY, *titulaire*
- Florence ALLOUCHE, *suppléante*

- **des établissements de l'enseignement agricole privé ayant passé un contrat avec l'État**

i. **Fédération Familiale Nationale pour l'Enseignement Agricole Privé (FFNEAP)**

- Jean-François TAMBOURIN, *titulaire*
- Brigitte MULLIE, *suppléante*

ii. **Parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État, désignés par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO)**

- Nadine DI MATTEO, *titulaire*
- Béatrice MARCHAND, *suppléante*

iii. **Parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État, désignés par l'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP)**

- Bernard JOPEK, *titulaire*

iv. **Représentant des Associations familiales rurales désigné par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)**

- Noël GILIBERT, *titulaire*
- Agnès ZARAGOZA, *suppléante*

b. En qualité de représentants des organisations professionnelles et syndicats représentatifs des employeurs, des exploitants et des salariés agricoles

i. **Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA)**

- Pascal CORMERY, *titulaire*
- Ludovic MARTIN, *suppléant*

ii. **Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)**

- Anastasia BOUCHERON, *titulaire*

iii. **Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)**

- Laurent PAILLAT, *titulaire*
- Fabienne GAREL, *suppléante*
- Loïc SAUDO, *titulaire*
- Violaine TROSEILLE, *suppléante*

iv. **Jeunes Agriculteurs (JA)**

- Romain DELERIS, *titulaire*
- Benjamin BERTHELOT, *suppléant*

v. **Confédération paysanne**

- Stéphane GALAIS, *titulaire*
- Emmanuel MARIE, *suppléant*

vi. **Coordination Rurale Union Nationale (CRUN)**

- Catherine LE VAILLANT, *titulaire*
- Laurent DEVAUX, *suppléant*

vii. **Fédération Générale Agroalimentaire-Confédération Française Démocratique du Travail (FGA-CFDT)**

- Philippe BREVET, *titulaire*
- Fabrice CHEVAUCHERIE, *suppléant*

viii. **Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière-Confédération Générale du Travail (FNAF-CGT)**

- Damien FERRIER, *titulaire*
- Perrine CRINQUETTE, *suppléante*

ix. **Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'alimentation, des tabacs et allumettes et secteurs connexes-Force Ouvrière (FGTA-FO)**

- Nathalie BORIES, *titulaire*
- Sylvie CATHALA, *suppléante*

4. Au titre du 4° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime

En qualité de représentants des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public

- Tamara PELOILE, *titulaire*
- Antoine BOSSUYT, *suppléant*
- Thomas JEANNET, *titulaire*
- Gaëtan DESCAMPS, *suppléant*

Article 2

L'arrêté du 7 mai 2024 portant nomination des membres au Conseil national de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le 1er octobre 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche
B. BONAIMÉ

